



Wallonie

Administration communale de Walhain N/Réf. : URB - 2023/PB/18 D.IV.22

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de **PERMIS D'URBANISME**.

Le demandeur est : Administration communale de Walhain demeurant Place Communale(WSP) 1 à 1457 Walhain.

Le terrain concerné est situé Rue du Vieux Château, - à 1457 Walhain , et cadastré 01 F 423A.

Le projet est de type : « **Stabilisation, consolidation, rejointoiment, protection, étançonnage et ancrages - Château féodal de Walhain** », et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : « Art. D.IV.6 et D.IV.40 - les demandes impliquant une **DEROGATION** au plan de secteur » et « Art. D.IV.40, alinéa 4 - Une enquête publique est requise pour toute demande de permis ou de certificat d'urbanisme n° 2 relative à la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visés à la carte archéologique au sens du Code wallon du Patrimoine. ».

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article (D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13) du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le 22/04/2023 et clôturée le 08/05/2023.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rdv pris préalable** à l'adresse suivante : Administration communale de Walhain, Service Urbanisme, Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain.

Une permanence se tiendra le 05/05/2023, de 18:00 à 20:00. Pour les consultations lors de cette permanence, un rendez-vous **DOIT** être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de l'agent traitant urbanisme@walhain.be, sinon la permanence spécifique est annulée.

Certaines pièces du dossier sont parfois consultables en ligne sur <https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/urbanisme/dispositions-officielles>

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **22/04/2023 au 08/05/2023** au collège communal.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- de préférence, par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@walhain.be**
- OU par courrier (ordinaire) à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain ;**
- OU remises à l'agent traitant au service urbanisme Champs du Favia 8 à Walhain.

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention **2023/PB/18 D.IV.22** ainsi que les coordonnées (lisibles) nom et adresse (postale même en cas d'envoi par courriel) de l'expéditeur. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant l'enquête sur rendez-vous ou lors de la séance de clôture de l'enquête. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 08 mai 2023 à midi au service urbanisme Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain. Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet est Agnès DECELLE dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Le Bourgmestre,

Xavier DUBOIS